

AURELL, M., « Aux origines de la légende noire d'Aliénor d'Aquitaine », *Royautés imaginaires (XIIe-XVIe siècles)*, colloque de l'université de Paris X-Nanterre du 26 au 27 septembre 2003, dir. A.-H. Alliot, G. Lecuppre, L. Scordia, Turnhout, 2005, p. 89-102.

AUX ORIGINES DE LA LÉGENDE NOIRE D'ALIÉNOR D'AQUITAINE

De nos jours, la débauche d'Aliénor d'Aquitaine (1124-1204) est universellement admise. De l'ouvrage universitaire au roman de gare, de l'Académie française aux chaumières, elle fait l'unanimité. De très grands savants, considérés à juste titre comme les meilleurs médiévistes français de leur génération, l'admettent, en effet, sans réserve¹, et des biographes du dimanche ou des romanciers l'adoptent pour attirer des lecteurs en mal d'émotions fortes. Le battage médiatique qui accompagne, en ce moment, le huitième centenaire de la mort de la reine contribue largement à diffuser ces thèmes, fondés trop souvent sur des affirmations formulées sans preuves ni nuances et sur des jugements moraux à l'emporte-pièce.

Le but de cet article n'est certainement pas d'apporter une authentification sans appel ni un démenti formel à de telles assertions. Au demeurant, un problème aussi futile que la fidélité conjugale d'une seule reine ne saurait être l'objet d'une recherche historique orientée par des questionnements pertinents et étayée par une méthode rigoureuse. Loin de toute prétention positiviste, nous nous contenterons donc de mettre ces lieux communs à l'épreuve des tous premiers textes qui ont jeté les bases de leur construction imaginaire. Or, la légende noire prend son envol à la suite de deux prétendues liaisons d'Aliénor : l'une avec son oncle Raimond, prince d'Antioche, lors de la croisade, en mars 1148, et l'autre avec Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, son futur beau-père, à l'occasion de son séjour à Paris, en septembre 1151. Force est donc de soumettre les premières sources décrivant ces aventures galantes à une analyse serrée.

L'affaire d'Antioche

“L'an de grâce 1149, le très chrétien roi des Francs, après la défaite de ses forces à l'est, fut reçu avec honneur à Antioche par Raimond, frère de feu Guillaume, comte de Poitou. Il était donc l'oncle paternel de la reine, et il devait foi, amour et révérence au roi pour bien des raisons. Mais alors qu'ils demeuraient là pour consoler, guérir et encourager les rescapés de l'armée, la familiarité du prince envers la reine, ainsi que leurs conversations assidues et ininterrompues, provoquèrent la suspicion du roi. Ces soupçons augmentèrent quand la reine demanda de rester, alors que le roi s'apprêtait à partir. Le prince s'efforça de la retenir, si seulement il pouvait arracher l'accord du roi. Le roi voulut toutefois l'amener : elle lui reprocha alors leur consanguinité, lui faisant remarquer qu'il ne leur était pas licite de vivre maritalement, car il existait entre eux une parenté au

¹ “Aliénor d'Aquitaine, qui était une vraie garce uniquement préoccupée par le pouvoir et le sexe, en a d'ailleurs profité [de la croisade] pour tromper son mari Louis VII”, J. LE GOFF, interview accordée à *L'Express*, le 11 juillet 2002, p. 78.

quatrième et au cinquième degré. Avant leur voyage, cela avait déjà été dit en France par Barthélemy, évêque de Laon, qui avait fait le comput des degrés, mais on n'en avait pas la certitude. Le roi en fut très troublé, et bien qu'il aimât d'une affection quasi immodérée la reine, il consentit à l'abandonner si ses conseillers et les grands de France le permettaient. Parmi ses secrétaires, Thierry Galceran, un chevalier eunuque que la reine haïssait et qu'elle ridiculisait souvent, fidèle et très proche du roi, comme il l'avait jadis été de son père, le persuada avec audace qu'elle ne devait plus demeurer à Antioche, parce que "la faute pourrait passer inaperçue sous prétexte de la parenté"², et aussi parce qu'il deviendrait un opprobre perpétuel pour le royaume de France s'il arrivait, parmi d'autres infortunes, qu'on dise du roi que son épouse lui avait été prise ou qu'elle l'avait abandonné. Selon l'opinion la plus répandue, Thierry lui donna ce conseil soit parce qu'il haïssait la reine, soit parce qu'il le croyait ainsi. Elle fut donc contrainte de partir vers Jérusalem avec le roi et, bien qu'ils dissimulassent leur désaccord comme ils le pouvaient, l'injure demeurait³.

En 1161, Jean de Salisbury termine l'*Histoire pontificale*, où figure ce passage. Cet intellectuel hors pair en a rédigé l'essentiel à Rome, car il est alors interdit de séjour en Angleterre, son pays, pour avoir soutenu la souveraineté pontificale sur l'Irlande ; fondée sur la fausse donation de Constantin, son adhésion à la thèse de l'autorité du pape sur les toutes îles limite le pouvoir d'Henri II sur un territoire envers lequel le roi affiche des visées⁴. Il se pourrait également que cette disgrâce tienne à son opposition aux lourds prélèvements fiscaux provoqués par la campagne de Toulouse de 1159, ou à l'opposition de l'archevêque Thibaud de Cantorbéry, encouragée par Jean, à quelques nominations épiscopales du roi⁵.

Amnistié peu après avoir fini sa chronique, Jean rentre en Grande Bretagne pour quelques mois seulement : il connaîtra à jamais l'exil à partir de novembre 1164, en raison de son soutien sans faille à Thomas Becket, dont il devient le maître à penser et chez qui tous perçoivent l'éminence grise. Porte-parole de la stricte séparation des deux glaives, Jean s'oppose fermement à la praxis césaropapiste d'Henri II, soutenu par son épouse Aliénor dans son combat contre les libertés ecclésiastiques. Son *Policraticus* (1159), le plus important des traités politiques du Moyen Age, ressuscite la théorie du tyrannicide, oubliée depuis des siècles⁶. Cette thèse extrême montre bien jusqu'où il entend mener son combat contre le roi indigne et contre ses conseillers dépravés, têtes de turc de son *Policraticus*, sous-titré, de façon péjorative à leur rencontre, *Balivernes de courtisans*.

On retiendra donc que l'auteur du premier texte insinuant l'affaire d'Antioche ne porte pas Henri II, second mari d'Aliénor, qui l'a banni de sa patrie, dans son cœur.

Son texte, rédigé par ouï-dire une dizaine d'années après l'événement, ne dit pas explicitement que la reine ait trompé Louis VII. Tout au plus se fait-t-il l'écho de quelques marivaudages, suscitant la jalousie de l'époux : "la familiarité du prince envers la reine, ainsi que leurs conversations assidues et ininterrompues, provoquèrent

² Citation d'OVIDE, *Héroïdes*, IV, 138.

³ JEAN DE SALISBURY, *The Historia Pontificalis of John of Salisbury*, éd. et trad. anglaise M. CHIBNALL, Londres, Nelson, 1965, p. 52-53, XXIII, 52-54.

⁴ G. CONSTABLE, , "The Alleged Disgrace of John of Salisbury in 1159", *English Historical Review*, 69, 1954, p. 67-76.

⁵ M. AURELL, *L'Empire des Plantagenêt*, Paris, Perrin, 2003, p. 245.

⁶ M. TURCHETTI, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001, p. 251-256

la suspicion du roi⁷.” Jean de Salisbury met plutôt sur les lèvres d’un courtisan, que son statut d’eunuque rend ridicule et peu fiable, l’accusation d’infidélité, et il s’empresse aussitôt de mitiger ce témoignage en raison de la haine du détracteur envers Aliénor.

Ce passage de l’*Histoire pontificale* présente, en outre, une affirmation des plus étranges : le roi est troublé en apprenant la consanguinité qui l’unit à sa femme, sur laquelle un certain flou aurait prévalu en dépit des calculs de l’évêque de Laon. Une telle méconnaissance est démentie, entre autres, par une lettre de 1143 où Bernard de Clairvaux rend Louis VII et Aliénor cousins au troisième degré⁸. Que le roi ait pu ignorer cette consanguinité est impensable dans un milieu où la mémoire généalogique est aussi colossale que précise. Un exemple parmi tant d’autres : le procès en nullité de mariage de Pierre II d’Aragon et Marie de Montpellier, contemporains d’Aliénor d’Aquitaine, met en scène de nombreux nobles, en particulier des femmes, se tenant parfaitement au courant de la nature des liens de parenté qui unissent les princes d’Occitanie entre eux⁹. Le texte de Jean de Salisbury est donc inexact sur un point essentiel de son développement.

Comme tout chroniqueur, Jean de Salisbury est, en outre, prisonnier d’un genre historiographique qui répond à son époque à des règles bien différentes des nôtres. D’abord, en admirateur aveugle de l’Antiquité latine (“nous ne sommes que des nains juchés sur des épaules de géants”, “le monde n’a rien fait de plus beau que Cicéron”, écrit-il), il préfère une citation bien tournée des classiques à la description précise des faits : le prétendu inceste entre Aliénor et son oncle paternel lui apparaît donc comme un prétexte pour afficher sa maîtrise des *Héroïdes* d’Ovide. Ensuite, le récit de l’épisode d’Antioche doit être placé dans le chapitre dont il fait partie, écrit surtout afin de louer les efforts désespérés d’Eugène III, personnage à la fois austère et compréhensif, pour réconcilier mari et femme : le pape reçoit affectueusement le couple à son retour de Terre sainte, et il essaie de ranimer son amour par des entretiens paternels et, même, en le faisant coucher dans un même lit qu’il s’est lui-même occupé personnellement de préparer¹⁰ ; en champion de l’indissolubilité matrimoniale, il menace d’excommunication toute mention du divorce. Écrite à la gloire de la papauté, l’*Histoire pontificale* exagère les dégâts de la rupture d’Antioche pour mieux faire ressortir les efforts d’Eugène III pour les réparer.

Jean de Salisbury écrit, enfin, comme tout historien de son temps, pour l’édification morale de ses lecteurs. L’affaire d’Antioche est un *exemplum* pour décourager une trop grande intimité entre hommes et femmes, même parents, mais aussi pour déconseiller la passion désordonnée, y compris au sein du ménage. La discorde est principalement entrée dans le couple par la jalousie du mari qui éprouve une “affection quasi immodérée” (*affectus fere immoderatus*) envers sa femme ; Jean remarque encore dans un autre passage que le roi “aimait la reine de façon véhémement, presque à la manière d’un enfant”¹¹. Le chroniqueur Guillaume de Newburgh, chanoine augustin, constate une similaire “jalousie fougueuse” de Louis VII pour son épouse qui l’aurait poussé, en dépit du bon sens, à l’amener avec lui dans une croisade qui perd, en raison

⁷ *Familiaritas principis ad reginam et assidua fere sine intermissione colloquia regi suspicionem dederunt*, *The Historia pontificalis*..., p. 52.

⁸ PL 182, col. 394, lettre 224, cité par M. CHIBNALL, *Ibid.* p. 53, note 1.

⁹ J. VINCKE, “Der Eherprozess Peters II. von Aragon (1206-1213)”, *Spanische Forschungen der Görresgesellschaft*, 1ère série, 5 (1935), p. 108-189. Voir M. AURELL, *Les Noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 454.

¹⁰ *Fecit eos in eodem lecto decumbere, quem de suo preciosissimis vestibus fecerat exornari*, *The Historia*..., éd. M. CHIBNALL, p. 61, XXIX, 62.

¹¹ *Reginam vehementer amabat et fere puerili modo*, *Ibid.*, p. 61, XXIX, 62.

de la présence des femmes, toute dimension pénitentielle et qui devient même occasion de scandale¹². En somme, le stoïcisme de Cicéron et de Sénèque imprègne la renaissance du XIIe siècle. Jean de Salisbury, dont l'œuvre s'identifie pleinement à ce mouvement, voit d'un mauvais œil tout manque à la modération, surtout dans l'amour conjugal. Se laisser aller à la passion est source de tout mal, et c'est pourquoi la jalousie a aveuglé Louis VII.

Ajoutons la misogynie anti-matrimoniale qui pointe dans d'autres textes du futur évêque de Chartres¹³, et on aura compris qu'il est difficile d'utiliser son *Histoire pontificale* pour étayer les critiques bien plus tardives et explicites contre le comportement de la reine à Antioche¹⁴. Quand, en 1180, il s'en prend au dévergondage de la reine en Syrie, Guillaume de Tyr sait pertinemment qu'elle a convolé avec Henri II, qu'elle s'est opposée à Thomas Becket, l'archevêque martyr, et qu'elle s'est révoltée contre son second mari¹⁵. En bon Poulain, il est amer pour l'échec de la deuxième croisade alors que Saladin commence à faire l'unité des États musulmans contre les Latins et qu'il remporte des victoires décisives. Et, alors que la chute de Jérusalem ne saurait tarder, le bouc émissaire tout désigné, pour porter le poids des péchés qui ont causé une telle punition divine, ne saurait être qu'une femme.

En raison de la forte connotation idéologique de ces sources, il semble plus raisonnable de s'en tenir à l'origine politique de la dispute conjugale d'Antioche, maintes fois décrite par les spécialistes de la croisade¹⁶. Louis VII tient à se rendre à Jérusalem pour accomplir le vœu expiatoire qui a déterminé son départ en Terre sainte. En revanche, Raimond d'Antioche, en bon connaisseur du terrain, considère qu'il est plus important de mener aussitôt les troupes vers le nord et d'atteindre l'objectif militaire de l'expédition, mentionné dans les bulles pontificales et impériales et dans les chansons de croisade : la prise d'Édesse. L'échec du bref siège de Damas par les croisés revenus de la ville sainte lui donnera raison en juillet 1148. Il en ira de même, un an plus tard, par la défaite et la mort de Raimond d'Antioche à Fonz Murez. Que sa nièce l'ait soutenu contre l'avis de son propre mari était vraisemblablement aussi scandaleux, si ce n'est plus, aux yeux de ses contemporains, que tout autre incartade. Elle lui valut des récriminations contre sa fidélité conjugale qui sont, au Moyen Âge encore davantage qu'aujourd'hui, le lot de bien des femmes de pouvoir.

¹² GUILLAUME DE NEWBURGH, "Historia rerum Anglicarum", dans *Chronicles of the Reigns of Stephen, Henry II, and Richard I*, éd. R. HOWLETT (RS 82), Londres, 1884, t. 1, p. 92-93. Voir E.-R. LABANDE, "Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine", *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2 (4e série), 1952/54, p. 181.

¹³ Ph. DELHAYE, "Le dossier antimatrimonial de l'*Adversus Jovinianum* et son influence sur quelques écrits latins du XIIe siècle", *Medieval Studies*, 13 (1951), p. 65-86.

¹⁴ Dans sa toute récente biographie *Aliénor d'Aquitaine, la reine insoumise*, Paris, Payot, 2004, p. 315-317, la plus solide sur la reine écrite à ce jour, Jean Flori argumente son infidélité par l'arrêt brusque à Antioche du récit de la seconde croisade par Eudes de Deuil et par le laconisme d'une lettre de Suger mentionnant "l'amertume du cœur" de Louis VII envers sa femme. Cet argument *a silentio* ne saurait à lui seul être valable. L'auteur l'étaie donc d'une lecture, considérablement différente de la nôtre, de Jean de Salisbury.

¹⁵ GUILLAUME DE TYR, *Chronique*, éd. R.B.C. HUYGENS, Turnhout, Brepols, 1986 (CC, CM, LXIII), p. 754-755.

¹⁶ Voir, en dernier lieu, J. RICHARD, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, p. 177.

L'inceste du deuxième type

Trois ans à peine après son séjour à Antioche, le regard d'Aliénor croisait celui d'Henri, fils de Geoffroi le Bel, comte d'Anjou, pour la première fois. En effet, le futur roi d'Angleterre et son père se rendent, en septembre 1151, à Paris afin de prêter l'hommage pour le duché de Normandie à Louis VII. Cette rencontre aurait, d'après Guillaume de Newburgh et Gervais de Cantorbéry, accéléré le divorce de la reine¹⁷. Le premier de ces chroniqueurs insiste sur l'amour qui serait alors né entre Aliénor et Henri, tandis que le second met davantage l'accent sur l'intérêt patrimonial de l'union de l'Aquitaine et l'Anjou. Quoiqu'il en soit de ces affections et mobiles supposés, Aliénor, après la déclaration de la nullité de son premier mariage par les évêques réunis à Beaugency le 21 mars 1152, épouse Henri II, le 18 mai à Poitiers.

Cette union sert de prétexte à un ragot rapporté par Gautier Map (†1209) et Giraud de Barri (1146-1223) dans des ouvrages qu'ils écrivent respectivement entre 1181 et 1193 et vers 1215, c'est-à-dire plus de trente ans après la mort de Geoffroi le Bel, prétendu amant de la reine. Leur affirmation est admise par les meilleurs médiévistes du XXe siècle¹⁸. D'après leurs dires, Aliénor aurait connu charnellement Geoffroi le Bel et Henri II, à savoir un père et un fils, commettant ainsi l'"inceste du deuxième type", universellement condamné comme la transgression au plus établi des tabous. Traduisons ces deux textes :

“Henri, fils de Mathilde, lui succéda. C'est sur lui qu'Aliénor, reine des Francs, épouse du très pieux Louis, posa ses yeux incestueux et elle l'épousa après avoir fomenté un divorce injuste, bien qu'elle fût secrètement réputée d'avoir partagée la couche de Louis avec Geoffroi, père d'Henri. C'est pourquoi l'on présume que leur progéniture, arrêtée dans son ascension, fut réduite à néant¹⁹.”

“Le comte d'Anjou, Geoffroi, alors qu'il était sénéchal de France²⁰, avait abusé de la reine Aliénor. On dit qu'à plusieurs reprises il prévint son fils Henri de ne toucher en aucune façon à elle, parce qu'elle était l'épouse de son seigneur et parce que lui-même, son père, l'avait connue auparavant. Pour comble de ces énormités, le roi Henri, comme le veut la rumeur, osa salir cette soi-disant reine de France par une relation adultérine. C'est ainsi qu'il l'enleva à son propre seigneur et qu'il s'unit maritalement à elle. Comment, je me demande, d'une telle union pourrait-il naître une descendance heureuse²¹ ?”

¹⁷ GUILLAUME DE NEWBURGH, éd. et trad. angl., P.G. WALSH, M.J. KENNEDY, *The History of English Affairs*, Londres, Warminster, 1988, I, 31, p. 128-129, GERVAIS DE CANTORBÉRY, *Chronica*, éd. W. STUBBS (RS 73), Londres, 1879, t. 1, p. 149, a. 1152.

¹⁸ “Quant à partager avec son père une partenaire sexuelle, il s'agit là de l'inceste “du deuxième type” dont Françoise Héritier a démontré qu'il est “primordial” et, à ce titre, strictement condamné dans toutes les sociétés. Ils sont deux historiens sur neuf, tardifs il est vrai et bavards, Gautier Map et Giraud le Cambrien, à rappeler que Geoffroi avait, comme dit l'un d'eux, “pris sa part dans le lit de Louis”. Ce double témoignage rend crédible le fait et confirme qu'Aliénor n'était pas des plus farouches”, G. DUBY, *Dames du XIIe siècle : Héloïse, Aliénor, Yseult et quelques autres*, Paris, Gallimard, 1995, p. 26-27.

¹⁹ GAUTIER MAP, *De Nugis Curialium. Courtiers' Trifles*, éd. et trad. anglaise M. R. JAMES, C.N.L. BROOKE, R.A.B. MYNORS, Oxford, 1983, p. 474-476, V, 6.

²⁰ Giraud de Barri lui attribue ici de façon inexacte une charge revendiquée par les comtes d'Anjou, comme le prouve le *De senescalatu*, que Jean de Marmoutier écrit à l'époque pour appuyer leurs droits.

²¹ GIRAUD DE BARRI, *De Principis instructione*, éd. G.F. WARNER (RS 21), Londres, 1891, p. 300-301.

Gautier Map et Giraud de Barri, de dix ans son cadet, appartiennent au même milieu des courtisans et officiers au service d'Henri II. Clercs cultivés, ayant poursuivi de longues études, parfois sur le continent, ils contribuent, avec leur savoir, à l'administration de l'Angleterre et, plus généralement, de l'Empire Plantagenêt. Gautier Map est attesté comme juge itinérant et comme ambassadeur ; il devient, à la fin de ses jours, archidiacre d'Oxford. Le titre des *Nugæ curialium*, ouvrage dont est extrait le premier de ces textes, habituellement traduit par *Balivernes de courtisans*, renvoie aux racontars frivoles qu'on entend dans le milieu claustrophobique et intrigant qu'est la cour. Il apparaît comme un recueil d'*exempla* ou anecdotes édifiantes, mais aussi de contes et d'histoires pour rire, où les frontières entre réalité et fiction sont consciemment brouillées.

La carrière de Giraud est similaire à celle de Gautier, mais elle s'achève dans la frustration. Ce clerc est, en effet, deux fois élu évêque par le chapitre de Saint Davids, le plus important du Pays de Galles ; les rois angevins utilisent cependant leur droit de veto pour l'empêcher d'accéder à un siège pour lequel ce Cambro-normand pourrait éventuellement réclamer l'érection métropolitaine au détriment de Cantorbéry et au profit de l'irrégentisme gallois²². L'amertume de Giraud transparaît particulièrement en 1216, à l'occasion de l'expédition sur le sol anglais du futur Louis VIII, roi de France, dont il devient un partisan enthousiaste.

C'est autour de cette date qu'il rédige le passage ci-dessus de *L'Instruction du prince*, sorte de miroir aux princes dont la vocation exemplaire rappelle les *Balivernes de courtisans*. Ses derniers chapitres sont particulièrement durs envers la dynastie des rois d'Angleterre, qu'il fait descendre d'une diablesse. Il n'hésite pas, par exemple, à traiter de bigame l'impératrice Mathilde, épouse en secondes noces de Geoffroi le Bel et mère d'Henri II, rapportant, à l'instar de Gautier Map, l'histoire de la fausse mort d'Henri V, empereur romano-germanique, son premier mari, qui aurait organisé son propre enterrement pour pouvoir mener une vie érémitique en cachette²³. Autre caractéristique de *L'Instruction du prince* : il copie trop souvent des anecdotes et passages des *Balivernes de courtisans*²⁴, plagiat qui enlève toute valeur historique au "double témoignage"²⁵.

Le genre et la fonction de ces deux ouvrages méritent quelques remarques supplémentaires. Ce sont de véritables miroirs aux princes, dictant au roi et à son entourage curial des règles de comportement. Giraud de Barri l'annonce dès la première préface de son ouvrage : "Je trouve bien des choses répréhensibles dans l'action des princes et prélats nommés pour gouverner et pour instruire les autres aussi bien par leur exemple que par leur pouvoir" ; il développe ensuite la maxime "un roi illettré est comme un âne couronné", pour s'ériger lui-même en éducateur du prince²⁶. Tout au long de son *Instruction*, il préconise la liberté de parole, qui doit être la marque du bon écrivain.

²² R. BARTLETT, *Gerald of Wales, 1146-1223*, Oxford, Clarendon, 1982.

²³ Le dossier est désormais bien connu grâce au bel article de G. LECUPPRE, "L'empereur, l'imposteur et la rumeur : Henri V ou l'échec d'une "réhabilitation"", *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 42, 1999, p. 189-197.

²⁴ "Giraud avait le *De nugis* sous les yeux alors qu'il écrivait le *De Principis instructione* [...]. Dans tous les cas où le langage est similaire, il est évident que Giraud est en train de plagier Map", A.K. BATE, "Walter Map and Giraldus Cambrensis", *Latomus*, 31 (1972), p. 875.

²⁵ Cf. *contra* ci-dessus note 18.

²⁶ *De Principis...*, p. 5. Voir Ph. BUC, *L'ambiguïté du livre : prince, pouvoir et peuple dans les commentaires de la Bible au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 184-185.

Son cas n'est pas isolé. Les clercs de la cour d'Henri II ont produit une abondante littérature latine satirique, où fusent les critiques contre l'éthique défailante des gouvernants²⁷. Pour les pousser à la conversion, ces écrivains grossissent et déforment les travers du milieu curial. Leurs textes acquièrent ainsi une dimension pastorale : dénoncer les vices des laïcs et réformer leurs comportements²⁸. C'est précisément en raison de leurs critiques audacieuses que les prêtres justifient leur présence dans un milieu où ils se sentent en porte-à-faux. Matthieu, doyen de Chichester entre 1180 et 1197, ne dit rien d'autre : "Nous n'interdisons pas aux clercs de servir honnêtement les princes, mais nous leur reprochons seulement de le faire de façon obséquieuse et par avarice, et d'y prendre trop de plaisir [...] Des ecclésiastiques peuvent s'attacher à une cour princière et la suivre dans ses déplacements, pourvu qu'ils soient motivés par l'amour et le désir de corriger les princes ou de faire avancer les affaires des églises²⁹." En définitive, la principale raison d'être du clerc curial est de réformer les mœurs des gouvernants au service du bien commun.

A contrario, il n'y a rien de plus détestable que le conseiller flatteur. Plusieurs passages du *Policraticus* épinglent la flagornerie dont usent les courtisans ambitieux pour gagner la confiance du roi ; leur attitude contraste avec les prêtres du *Deutéronome*, qui veillaient à ce que les chefs d'Israël respectent, par dessus tout, la loi divine, quitte à se faire persécuter par eux³⁰. Jean de Salisbury traite même de "chiens de cour" ceux qui aboient des louanges au grand plaisir de leur maître. Cette image est inspirée d'Isaïe, pour qui le chien muet, incapable de prévenir le berger des assauts du loup, et le chien vorace et insatiable deviennent le synonyme du mauvais pasteur, égoïste et indifférent au salut du peuple qui lui a été confié³¹.

Canes aulici se retrouve, de même, dans l'œuvre de Giraud de Barri pour désigner les quatre assassins de Thomas Becket qui, pour contenter Henri II, ont commis l'irréparable. Presque tous les hagiographes de l'archevêque abondent dans son sens : ils accusent les "conseillers scélérats" du roi d'être à l'origine du crime par leurs "calomnies de délateurs", "morsures d'envieux" et "énormités d'ambitieux"³². L'affaire Becket met, d'ailleurs, dans une mauvaise posture le clergé de cour, qui travaille à affermir le pouvoir royal au détriment des libertés de l'Église d'Angleterre pour lesquelles Thomas va jusqu'à donner sa vie.

Les critiques anti-curiales traditionnelles prennent ainsi une acrimonie supplémentaire, au moment où écrivent Gautier Map et Giraud de Barri, qui en veulent au roi d'avoir provoqué ce crime sacrilège aux multiples enjeux. Dans leurs écrits, ces deux auteurs tiennent donc à marquer leur distance à l'égard du roi, de sa famille et de sa cour, dont ils deviennent les contempteurs. Ils chargent ainsi leurs critiques, voulant éviter à tout prix d'être accusés de flagornerie, tare des plus redoutées par les clercs, mais aussi par les laïcs, à une époque où l'amour courtois met en scène le personnage honni du *lauzangier*, le jaloux flatteur et médisant.

²⁷ E. TÜRK, *Nugæ curialium. Le règne d'Henri II et l'éthique politique*, Genève, Droz, 1977.

²⁸ C.S. JAEGER, "Courtliness and Social Change", *Cultures of Power: Lordship, Status and Process in 12th-Century Europe*, dir. Th.N. BISSON, Philadelphia (Pen), 1995, p. 287-309.

²⁹ Sermon inédit sur Malachie, cité par B. SMALLEY, *The Becket Conflict and the Schools: A Study of Intellectuals in Politics*, Oxford, Blackwell, 1973, p. 227.

³⁰ H. LIEBSCHÜTZ, *Medieval Humanism in the Life and Writings of John of Salisbury*, Londres, Warburg Institute, 1968, p. 57.

³¹ *Canes muti non valentes latrare, videntes vana, dormientes, et amantes somnia. Et canes impudentissimi nescierunt saturitatem*, Is 56, 10-11. Voir Phil 3, 2.

³² TÜRK, *Nugæ...*, p. 178.

L'éthique matrimoniale préconisée par l'Église semble fortement malmenée par les secondes nocés d'Aliénor d'Aquitaine. Deux auteurs ecclésiastiques font, en effet, mention de leur bigamie. Pour les chroniqueurs Guillaume de Newburgh et Gervais de Cantorbéry, la décision du concile de Beaugency serait nulle et non avenue : le premier la tient pour une "licence illicite", tandis que le second la dit obtenue à la suite d'un "faux serment"³³ ; Robert de Courson, moraliste parisien, corrobore leur opinion³⁴. Autre vice de forme du remariage d'Aliénor, soulevé par Giraud de Barri : Henri II a pris la femme de son seigneur pour mieux le combattre, acte de félonie des plus scandaleux pour un vassal³⁵. Enfin, l'union entre le comte d'Anjou et la duchesse d'Aquitaine, membres de deux dynasties voisines souvent alliées par mariage, est consanguine³⁶. En conséquence, le clergé ne peut que récriminer contre les secondes nocés d'Aliénor, car elles sont adultères, déloyales et incestueuses. Cette dernière caractéristique serait aggravée, à suivre Gautier Map et Giraud de Barri, par l'adultère commis avec Geoffroi le Bel, père du futur mari.

Ces deux auteurs associent, en effet, l'inceste dit du deuxième type à l'échec des enfants que cette union contre nature met au monde, "progéniture arrêtée dans son ascension et réduite à néant", ou "descendance malheureuse". Ils mettent en relation directe le caractère consanguin du mariage et les querelles intra-familiales qui en résultent, sur lesquelles ils s'arrêtent longuement. À leurs yeux, la révolte en 1173 des enfants d'Henri II, fomentée par Aliénor elle-même, ou la mort du roi en 1189, combattu par Richard Cœur de Lion et trahi par ses fils Jean Sans Terre, montrent, si besoin était, qu'un tel mariage ne saurait présager rien de bon.

Le lien entre la haine des parents et l'inceste est un thème récurrent dans l'historiographie médiévale. Un exemple relatif à la même maison d'Anjou : les *Annales de Saint-Aubin* rapportent comment, en 1032, le mariage entre Geoffroi Martel et sa cousine Agnès de Poitou entraîna aussitôt guerres et combats (*Incesto conjugio uxorem duxit, anno MXXXII, exinde bellum gessit*)³⁷. Une dizaine d'années auparavant, outre-Pyrénées, l'évêque Oliba de Vic adresse une longue lettre à Sanche le Grand, roi de Pampelune, pour lui interdire de marier sa sœur Urraca à Alphonse V de Léon, son parent : il retourne au passage l'argument du roi qui met, quant à lui, en avant la paix entre deux royaumes chrétiens jusqu'alors ennemis et leur alliance contre les musulmans qui résultera de ce mariage. Oliba lui répond, en effet, que si son pays est, à présent, la proie des guerres, c'est parce qu'on y a méprisé les canons des pères ; il ajoute que plus qu'aucun autre vice, l'inceste, l'ébriété et la divination déchirent le tissu social³⁸. Ces deux anecdotes montrent combien le mariage consanguin est associé aux haines, disputes et querelles.

Elles s'inscrivent dans une réflexion ancienne des pères de l'Église. D'après Augustin d'Hippone, qu'on tient au Moyen Âge pour le plus prestigieux des penseurs chrétiens, l'union entre parents est plus grave que l'adultère. En revanche, épouser une

³³ *Illicita licentia*, GUILLAUME DE NEWBURGH, "Historia rerum...", t. 1, p. 281, III, 26, *Artificioso juramento*, GERVAIS DE CANTORBÉRY, *Chronica...*, p. 149.

³⁴ *Masters, Princes and Merchants. The Social Views of Peter the Chanter and his Circle*, Princeton, Princeton UP, 1970, p. 335.

³⁵ GIRAUD DE BARRI, *De Principis...*, II, 3, p. 159.

³⁶ De fait, leur mariage au cinquième degré est analogue à la première union d'Aliénor avec Louis VII, LABANDE, "Pour une image...", p. 196 et 212.

³⁷ "Annales Sancti Albini Adegavensis", *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, éd. L. HALPHEN, Paris, A. Picard, 1903, p. 46, cité et commenté par B. BACHRACH, "Henry II and the Angevin Tradition of Family Hostility", *Albion*, 16 (1984), p. 119.

³⁸ E. JUNYENT, *Diplomatari i escrits literaris de l'abat i bisbe Oliba*, Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 1992, p. 327-331, n° 16 (11 mai 1023). Voir M. AURELL, *Les Nocés...*, p. 299.

étrangère diffuse au loin la charité et étend la religion vers d'autres familles. Le mariage exogame resserre donc les liens de la vie sociale et facilite l'amour et la solidarité entre les hommes. Il contribue à pacifier l'humanité. Au XIIe siècle, Gratien résume cette doctrine dans une expression célèbre qui fait du mariage éloigné un *seminarium caritatis*, "une pépinière de charité"³⁹. À l'opposé, les unions endogamiques n'engendrent que de la haine. Un tel imaginaire n'est peut-être pas étranger à la perception des Plantagenêt par leurs contemporains comme descendants de la fée maléfique les poussant à la guerre et comme "fils de la colère"⁴⁰.

Les accusations de Gautier Map et de Giraud de Barri à l'encontre d'Aliénor se comprennent dans ce contexte. Elles s'insèrent dans un développement plus général sur les luttes intra-familiales ravageant sa famille, attribuées pour une large partie au caractère incestueux de son second mariage. Elles donnent ainsi un sens à l'intensité inouïe des querelles des Plantagenêt. Lisant les événements d'après une grille augustinienne, Gautier et Giraud attribuent à la pire des transgressions la naissance de haines jamais assouvies. Au passage, ils proposent un *exemplum*, une anecdote édifiante, prise en l'occurrence de la vie réelle, prouvant les méfaits de l'endogamie. Ils rejoignent, sur ce point, Jean de Salisbury qui déconseillait, l'affaire d'Antioche à l'appui, une trop grande familiarité entre parents de sexe opposé ou une passion conjugale démesurée. La valeur de leurs témoignages, précieuse pour l'histoire des mentalités et de la religiosité, est nulle sur la vie privée d'Aliénor d'Aquitaine, sujet des plus triviaux s'il en est. Elle montre, tout au plus, que pour un intellectuel du XIIe siècle l'inceste est un péché durement puni en ce monde sur la descendance de ceux qui le commettent et une transgression aux conséquences catastrophiques pour la société tout entière.

Au Moyen Âge, le discours historiographique est exemplaire. Le récit des actes humaines ne vise pas tant à décrire les faits tels qu'ils se sont passés, pour reprendre la maxime des positivistes du XIXe siècle, qu'à réformer les mœurs. Cette vocation est particulièrement présente dans l'œuvre des courtisans qui sont Jean de Salisbury, Gautier Map et Giraud de Barri, tiraillés entre leurs devoirs sacerdotaux et leurs tâches administratives au service d'une royauté dont ils perçoivent les visées césaropapistes, et qu'ils savent, après 1170, responsable du crime de Thomas Becket, champion des libertés ecclésiastiques. Ils n'hésitent donc pas à récriminer contre Henri II, son épouse et leur progéniture, mais aussi contre les officiers flagorneurs qui les entourent. Réformer les mœurs de leurs lecteurs reste le but essentiel de leur œuvre. La morale de l'histoire de l'Aliénor imaginaire qu'ils mettent en scène est simple : évitez l'inceste ou il vous adviendra des maux terribles sur vous et sur vos enfants ! Somme toute, hier comme aujourd'hui, un texte en dit davantage sur son auteur que sur les êtres dont il tente désespérément de percer le secret.

Martin AURELL

³⁹ Voir P. CORBET, *Autour de Burchard de Worms. L'Église allemande et les interdits de parenté (IXe-XIIIe siècle)*, Francfort-sur-le-Main, V. Klostermann, 2001, et en dernier lieu J.-P. POLY, *Le Chemin des amours barbares. Genèse médiévale de la sexualité européenne*, Paris, Perrin, 2003, ainsi que le bulletin critique de cet ouvrage par Th. Deswarte, à paraître dans *Cahiers de Civilisation Médiévale*.

⁴⁰ M. AURELL, *L'Empire...*, p. 49.